

CHAPITRE 3

LES ACTIFS

Ordre du jour

Introduction cours

- 01. Définition d'un actif**
- 02. Conditions d'inscription à l'actif**
- 03. Catégories d'actifs**
- 04. Principes d'évaluation des actifs**
- 05. Particularités**

Introduction

Dans un premier temps : vous allons échanger !

- Information sur vous à donner :
- votre prénom,
- votre cabinet et vos tâches courantes,
- et une anecdote sur ce que vous voulez 😊



01 Définition d'un actif

L'actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs (Article 211-1).

La définition de l'actif implique le respecter de 3 conditions cumulatives :

Caractère identifiable de l'actif

Le contrôle de l'actif par l'entreprise

Les avantages économiques futures liés à l'actif

Définition d'un actif

Caractère identifiable de l'actif

- Un actif doit être séparable de l'entité (vendable, transférable, louable, échangeable) ou résulter d'un droit legal/contractuel.

Le contrôle de l'actif par l'entreprise

- L'entreprise doit décider de l'utilisation de l'actif, ce qui est lié à la propriété mais pas exclusivement (un locataire peut contrôler un bien) ET obtenir les avantages économiques futurs.

Les avantages économiques futures liés à l'actif

- Les avantages économiques futurs représentent le potentiel de l'actif à contribuer, directement ou indirectement, à des flux de trésorerie au bénéfice de l'entreprise.

Infos :

Un actif n'est pas détruit dans le processus de production et de stockage.

Une immobilisation non utilisée avec une valeur vénale doit rester au bilan, tandis qu'une sans valeur vénale doit être mise au rebut.



02 Conditions pour l'inscription à l'actif

1. Il est probable que l'entreprise bénéficiera des avantages économiques futurs liés à l'actif.
2. Le coût de l'actif peut être évalué de manière fiable.
3. Les biens de faible valeur (valeur unitaire inférieure à 500€ HT) peuvent être comptabilisés en charges, sauf si le montant global de l'achat est significatif.

➤ Les dépenses ne répondant pas à ces conditions sont comptabilisées en charges.

Exemples :



Un camion

Prix : 60k€



Pots de fleurs

Prix : 45€



Une construction

Prix 500k€



David- directeur

prix 50k annuel

Explications



Coût non fiable : la vente viagère

• Dans le cas d'une acquisition en vente viagère où le coût n'est pas calculé de manière fiable, il faut retenir le prix stipulé dans l'acte ou procéder à une estimation.



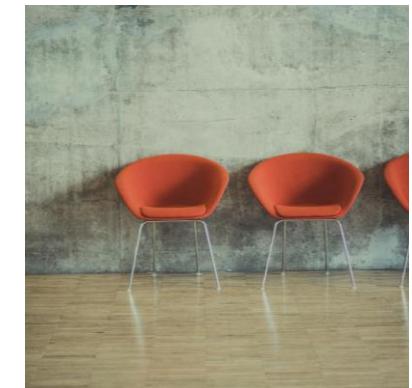
Achat significatif de biens de faible valeur

• achat de 200 fauteuils d'une valeur unitaire de 130€ pour équiper une salle de cinéma constitue une immobilisation, car c'est un ensemble qui est installé.



• Achat d'un bien avec un « accessoire »,

- celui-ci peut mettre mis sur option en charges ou en immobilisation



Bien de faible valeur enregistrée en charge

L'acquisition d'un fauteuil pour 400€ pour remplacer un fauteuil usagé dans une salle d'attente peut être

03 Catégories d'actifs

Immobilisation corporelle

Actif physique détenu pour la production, la fourniture de biens/services, la location ou la gestion interne.

Immobilisation incorporelle

Actif non monétaire sans substance physique. Il doit être un élément identifiable ayant une valeur précise. Un contrat juridique permet d'évaluer l'actif à sa juste valeur,

Stock

Actif détenu pour être vendu, en cours de production pour une vente, ou destiné à être consommé dans le processus de production.

Charges constatées d'avance

Actifs correspondant à des achats de biens ou services dont la fourniture interviendra ultérieurement.

Éléments d'actifs

>**Ces éléments ne correspondent pas à la définition des actifs, mais y sont assimilés :**

Écart de conversion – actif : inscription obligatoire en cas de perte de change latent, relative aux créances et dettes en monnaies étrangères.

Frais d'établissement : L'inscription à l'actif est possible :

- Les frais de constitution, de transformation, de premier établissement >inscrit en compte de résultat en charge constitue néanmoins la méthode de référence
- Les frais d'augmentations de capital, de fusion, et de scission. Ces frais peuvent être inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Charges différées ou à étaler : Seuls les frais d'emprunts peuvent être étalés sur option.

Définitions clés en évaluation d'actifs

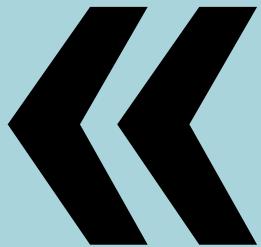
- **Valeur vénale** : Montant qui pourrait être obtenu à la date de clôture de la vente d'un actif dans des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.
- **Coûts de sortie** : Coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, hors charges financières et impôt.
- **Clause de réserve de propriété** : Clause contractuelle suspendant le transfert de propriété jusqu'au paiement complet du prix, agissant comme une garantie pour le vendeur.
- **Valeur d'usage** : Valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation et de la sortie de l'actif, calculée à partir des flux nets de trésorerie actualisés.
- **Valeur à l'arrêté des comptes** : La plus faible entre la valeur actuelle et la Valeur Nette Comptable (VNC).
- **Valeur d'inventaire** : La plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

04 Principes d'évaluation des actifs

- **Actifs acquis à titre onéreux** : évalués au coût d'acquisition.
- **Actifs produits par l'entreprise** : évalués au coût de production.
- **Actifs acquis à titre gratuit** : évalués à la valeur vénale.
- **Actifs acquis par voie d'échange** : évalués à la valeur vénale, sauf si celle-ci ne peut être déterminée de façon fiable ou si la transaction n'a pas de substance commerciale.

Dans ce cas, ils sont évalués à la valeur comptable de l'actif cédé, sans dégager de plus-value.

- **Actifs reçus à titre d'apport en capital** : évalués à la valeur vénale indiquée dans le traité d'apport et sont assimilés à des échanges.



Les particularités en termes d'évaluation des actifs

- a) **L'escompte financière** : L'escompte est intégré dans le coût lors de l'entrée de l'actif et vient en diminution du net comptable.

La base de calcul est : Montant brut - Rabais, Remises, Ristournes = Net commercial - Escomptes = Net financier + TVA nette à payer.

- b) **La prise en compte de la sous-activité** : Elle ne concerne que les charges fixes et vise à ne pas surévaluer le coût de production (principe de prudence). La méthode d'affectation repose sur la capacité normale de production. La formule est : Charges fixes incorporées = Total des charges fixes * (Activité réelle / Activité normale). Si l'incidence est significative, elle doit être mentionnée dans l'annexe.

- c) **L'incorporation des coûts d'emprunt** : Les coûts d'emprunt pour financer un actif éligible (immobilisations, stocks nécessitant une longue période de préparation) peuvent être inclus dans le coût de l'actif. Deux traitements sont autorisés : comptabilisation en charges ou incorporation au coût de l'actif (seule méthode autorisée par les normes IAS/IFRS). La période d'incorporation va du démarrage du projet jusqu'à la réception définitive. Les coûts concernés incluent les intérêts, amortissements des primes, coûts accessoires, et différences de change sur les emprunts. La méthode doit être mentionnée en annexe.

La prise en compte des couts d'emprunt

Principe : Les couts d'emprunt pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible peuvent être inclus dans le cout de l'actif. Les 2 traitements comptables sont possibles : charges ou actif.

Actif éligible : Immo incorpo, corpo ou stock qui demande une longue période de préparation ou de construction avant de pouvoir être utilisé ou vendu.

Nature des couts d'emprunts :

- 1 Intérêts sur découvert
- 2 Amortissement des primes d'émission ou de remboursement d'emprunt
- 3 Amortissement des couts accessoires ; frais d'émission d'emprunt

Conditions à remplir pour l'incorporation :

- Cout d'emprunt directement attribuable à l'acquisition ou à la période de construction ou de production (évalués de façon fiable+ avantages économiques futures)
- Cout d'emprunt indirect (financement central d'un groupe, emprunts globaux à taux d'interets différents, prêt tête de groupe aux filiales)

Comptabilisation

Lorsque la charge n'est pas inscrite dans le compte dans le compte adéquat, le montant concerné est transféré dans le compte 669 – charges d'intérêts

		D	C
2xxx	Immobilisations	X	
669	Charges d'intérêts		X

APPLICATION 4★★: PRISE EN COMPTE DES COÛTS D'EMPRUNT



20 Min

La société SIGMA a commandé un matériel industriel auprès de la société OMÉGA, le 1^{er} février N. Le coût total est de 1600000 € HT. La livraison a été effectuée le 1^{er} octobre N, accompagnée de la facture. Le financement est assuré à l'aide de trois emprunts non affectés contractés au début de l'exercice par la société SIGMA et remboursable in fine le 1^{er} janvier N+3:

- emprunt HSBC: montant 300000 € – taux d'intérêt annuel de 4 %;
- emprunt SG: 500000 € – taux annuel de 7 %;
- emprunt Banque de Bretagne: 700000 € – taux annuel de 6,2 %.

Le taux d'intérêt moyen pondéré s'élève à 6 %.

La société SIGMA a opté pour l'incorporation aux actifs de ces coûts d'emprunt.

Les versements à la société OMÉGA ont été les suivants :

- 01/02/N: acompte de 10 % du prix total HT à la commande;
- 01/04/N: acompte de 40 % du prix total HT;
- 01/06/N: acompte de 20 % du prix total HT;
- 01/10/N: solde du prix total. La date de mise en service a été fixée au 01/10/N.

TRAVAIL À FAIRE

1. Présenter le calcul permettant d'obtenir le taux d'intérêt moyen pondéré de 6 %.
2. Calculer le montant des coûts d'emprunt à incorporer.
3. Enregistrer l'acquisition de ce matériel.



Min

Evaluation postérieure à l'entrée

VALEUR D'INVENTAIRE
(VALEUR ACTUELLE)

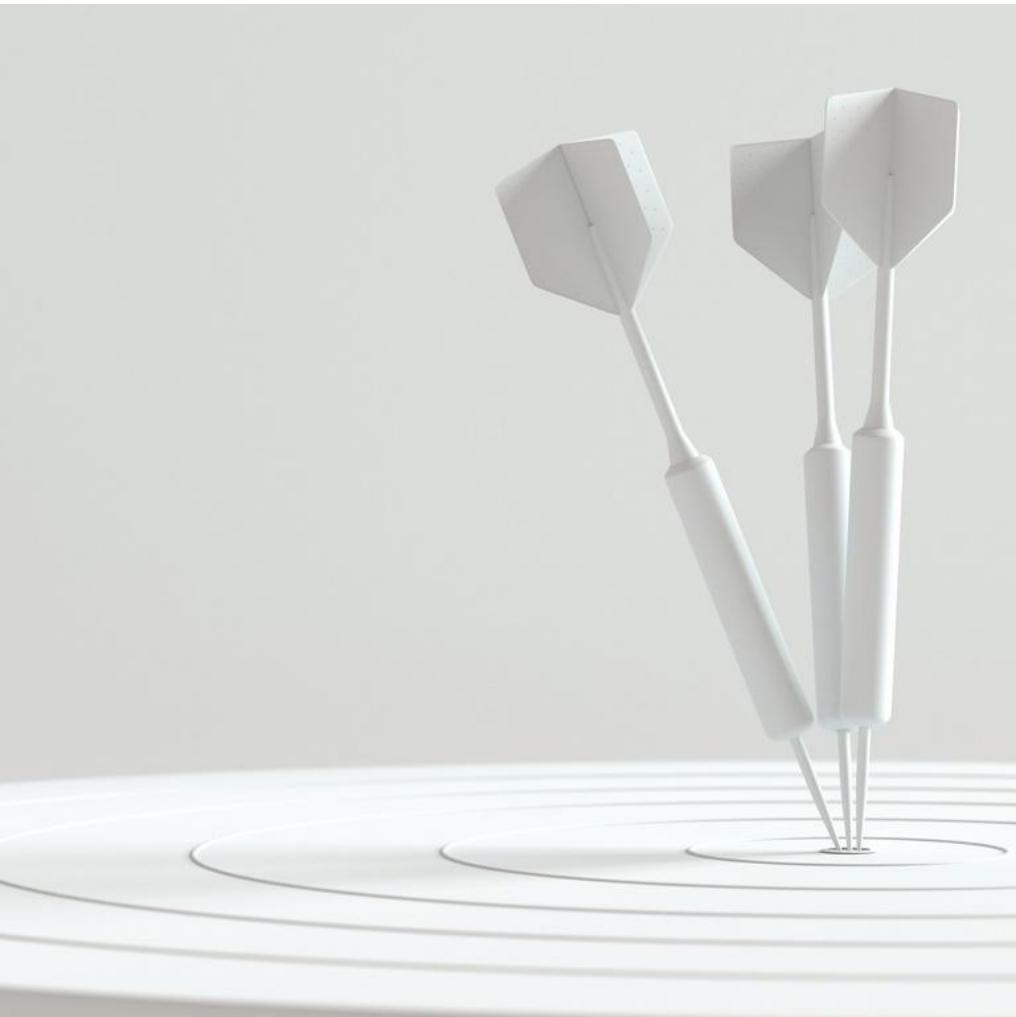
Valeur la plus élevée entre :
la VALEUR VENALE / la VALEUR D'USAGE

VALEUR A L'ARRETE DES COMPTES
(VALEUR A L ACTIF NET DU BILAN)

Valeur la plus faible entre :
la VALEUR ACTUELLE / la VALEUR NETTE
COMPTABLE

Valeur actuelle : Montant du flux espéré/ rendement annuel exigé élevé à la puissance du nombre d'année
EX : un flux espéré de 200€ du au bout de 2 années avec un rendement annuel exigé de 7% donne :
 $200/(1,07)^2 = 174,68\text{€}$

Valeur nette comptable : valeur résiduelle d'un bien après déduction de son prix acquisition, des amortissements et provision pour dépréciation le concernant.



Merci

Pour votre écoute



Contact

e.perez@cigaleconseil.fr